

1963 par l'honorable W. A. C. Bennett, premier ministre de la Colombie-Britannique et ministre des Finances. A la page 13, où il est question des richesses de la province, il souligne au sujet des ressources naturelles que la valeur actuelle des inventaires forestiers s'élève à 3 milliards de dollars. Les recettes provenant des terres et forêts en 1962 ont atteint \$34,840,374 et on prévoit qu'elles atteindront 38 millions en 1964. Ce secteur de notre économie nous intéresse donc particulièrement en Colombie-Britannique et, je le répète, j'estime qu'il convenait de nommer un député de la Colombie-Britannique au poste de ministre des Forêts.

Quand il a présenté les crédits de son ministère, j'espérais qu'il nous donnerait des précisions sur ce qui s'est passé lors de la conférence tenue récemment. Il le fera peut-être avant l'adoption de ses crédits. Il est possible que tous les détails ne puissent nous être donnés, mais nous aimerions avoir un sommaire donnant un aperçu de l'attitude des participants et de leur expectative quant aux résultats des efforts conjugués des autorités fédérales et provinciales.

Le ministre a déclaré que son ministère encouragerait l'échange d'idées. Comme dans toute autre industrie, j'imagine que chaque région a ses problèmes propres qu'il faut envisager et auxquels il faut remédier, mais il y a sûrement d'autres régions qui sont aux prises avec les mêmes problèmes, de sorte que l'échange d'idées sur différentes questions serait utile aux diverses autorités provinciales. Nous pensons au problème de la conservation, et le livre que j'ai déjà mentionné dit ce qui suit au sujet des problèmes sylvicoles:

Le Canada a pour tâche de gérer les forêts de façon à assurer une production perpétuelle tout en accroissant la productivité.

Le député de Kootenay-Ouest a parlé de la nécessité de la conservation. Nous l'avons entendu parler de cette question à maintes reprises. Il a mentionné le problème de la protection des forêts contre les insectes, les maladies, que sais-je encore. Dans ce domaine également, il me semble qu'un échange d'idées serait utile.

La discussion de ce soir a surtout porté sur les recherches dans le domaine des produits forestiers. Le ministère fédéral des Forêts pourrait être un centre de renseignements à cet égard, où se ferait un échange d'idées qui profiterait à tous les intéressés.

Le ministre a parlé du problème que soulève la formation d'un groupe de chercheurs convenable. Depuis quelques années, les divers gouvernements provinciaux ont créé leurs propres centres de recherches. Les universités et l'entreprise privée ont collaboré au travail

de recherche, et je crois que toute l'information qui en découle devrait être communiquée au ministère fédéral des Forêts, où elle serait mise à la disposition de tous les intéressés.

Le ministère est relativement nouveau et c'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles le ministre éprouve de la difficulté à recruter le personnel nécessaire. Peut-être faudrait-il informer les jeunes gens des perspectives d'avenir qu'offre le ministère dans ce domaine important et, j'imagine, fascinant. Évidemment, il va falloir un certain temps pour qu'ils soient mis au courant et se préparent à occuper une place dans un tel service de recherches. On se rend de plus en plus compte qu'il faut aborder d'une façon scientifique la gestion de la forêt et la mise sur le marché des produits forestiers.

J'avais dit que je ne prendrais que quelques minutes. Aussi, pour conclure, je réitère au ministre et à ses fonctionnaires mes vœux de succès dans leurs efforts pour accroître l'utilité du ministère dans les limites de ses possibilités constitutionnelles.

(Texte)

M. Gauthier: Monsieur le président, j'ai étudié avec un vif intérêt les crédits du ministère des Forêts.

Comme nous sommes nouveaux en cette enceinte, nous nous rendons compte que ce ministère n'est pas colossal, s'il faut en juger d'après son budget de dépenses qui s'élève à un peu plus d'un million de dollars par province. Cependant, au premier regard, on constate tout le travail qui a été élaboré dans ce petit être.

En premier lieu, je dois féliciter le titulaire de ce ministère, ainsi que tout son groupe qui le seconde très bien pour avoir accompli ce travail de géant.

Je remarque que ce ministère n'est âgé que de quelques années et, ici, il convient de dire que la valeur n'attend pas le nombre des années.

A prime abord, il va de soi que la question forestière est de compétence provinciale et, ici, je m'arrête quelques instants parce que je crains toujours quand je discute d'un domaine provincial,—alors qu'il faut faire appel au gouvernement fédéral—je crains toujours pour l'autonomie des provinces parce que nous avons eu trop d'exemples dans le passé où le fédéral a commencé par faire un pas dans ce domaine et par la suite, en a fait deux, trois et aujourd'hui dans certains domaines relevant de la compétence provinciale, il est presque le maître absolu.

Par ailleurs, il faut admettre que ce ministère s'imposait afin d'offrir aux provinces l'orientation qui leur était nécessaire pour les années à venir avec l'expansion du Canada,